



Conseil économique et social

Distr.: Générale
24 mars 2003

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Douzième session

Vienne, 13-22 mai 2003

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Activités du Centre pour la prévention internationale du crime

Activités du Centre pour la prévention internationale du crime

Rapport du Directeur exécutif **

Table des matières

	<i>Paragraphs</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-5	3
II. Vers l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant et l'aboutissement de la négociation du projet de Convention des Nations Unies contre la corruption	6-10	5
III. Programme mondial contre le terrorisme	11-14	6
IV. Mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du vingt-et-unième siècle	15-16	7
V. Collecte, analyse et diffusion des données	17-19	8
Tendances mondiales de la criminalité	19	8
VI. Activités de coopération technique	20-64	9
A. Orientation stratégique	20-22	9
B. Questions administratives	23-25	11

* E/CN.15/2003/1.

** La note de bas de page qu'appelait le paragraphe 8 de la résolution 53/208 B, dans lequel l'Assemblée générale a décidé que, "en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence, les raisons de ce retard [seraient] indiquées dans une note explicative figurant dans le document", ne figurait pas dans le document initial.

C.	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale . .	26-28	11
D.	Programme mondial contre la corruption	29-39	13
E.	Programme mondial contre la traite des êtres humains	40-51	16
F.	Programme mondial contre la criminalité organisée	52-61	18
G.	Prévention du crime et réforme de la justice pénale	62-64	20
VII.	Coordination avec le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	65-68	21
VIII.	Gestion stratégique, par la Commission, du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	69-70	22
IX.	Questions relatives au Programme	71-73	22
X.	Perspectives	74-76	23

I. Introduction

1. Il est désormais communément accepté que la mondialisation a sensiblement accru les possibilités de criminalité transnationale. Les citoyens et les entreprises se sont ainsi trouvés exposés non seulement aux formes traditionnelles de criminalité, mais aussi à des formes nouvelles et jusque-là inconnues venues de l'étranger. L'importance des questions de criminalité et de sécurité pour les citoyens du monde est illustrée par une enquête récente selon laquelle, pour la majorité des citoyens interrogés dans 35 pays, la criminalité et la sécurité constituaient un problème critique (voir Pew Research Center for People and the Press, *What the World Thinks in 2002*, Washington, D.C., décembre 2002). Malgré l'ampleur du défi, il convient de souligner que les problèmes de criminalité et de corruption peuvent être efficacement combattus par une action gouvernementale. Cela est vrai de la criminalité urbaine, ainsi que plusieurs grandes villes l'ont démontré au cours des dernières années, ainsi que pour la criminalité et la corruption transnationales organisées.

2. Les études réalisées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (anciennement dénommé Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime) ont montré qu'il existait dans de nombreux pays un rapport étroit entre l'échec des institutions dans le secteur de la justice et l'étendue de la criminalité organisée. Dans les Etats où l'application des lois, l'administration de la justice et les structures financières sont insuffisantes, les groupes de délinquants qui commettent des infractions graves et corrompent les fonctionnaires sont plus fréquents. Si le secteur commercial et les services gouvernementaux sont contrôlés ou influencés par des groupes criminels, les perspectives de développement économique se trouvent considérablement réduites. Dans ces conditions, les chefs d'entreprise locaux hésitent à s'agrandir par peur des menaces d'extorsion, de racket et autres menaces criminelles. Les citoyens sont peu enclins à payer des impôts, leur argent étant dépensé à mauvais escient ou détourné par les fonctionnaires du gouvernement. Les investisseurs étrangers se tiennent à distance en raison de l'importance des risques. Un cercle vicieux d'appauvrissement et d'illégalité est mis en place. Il devient indispensable de s'attaquer à la criminalité pour garantir un développement durable.

3. Dans les pays dénués de perspectives de croissance et dotés d'institutions de plus en plus entachées de dysfonctionnement, des conflits fondés sur des divergences ethniques, sociales ou économiques peuvent facilement éclater et dégénérer en rébellion ou en guerre civile. Les organisations criminelles tirent parti de ces conflits internes en fournissant des armes aux protagonistes et en s'appropriant des marchés lucratifs pour la contrebande de marchandises illicites ainsi que de marchandises interdites comme les drogues ou les diamants en provenance de zones où n'existe aucune solide autorité de l'Etat. La criminalité organisée a tendance à détourner les efforts de paix et à perpétuer les conflits et les crises humanitaires.

4. L'existence d'une solide infrastructure juridique, y compris d'un système de justice pénale en état de fonctionner, est d'une importance capitale pour prévenir ces situations et y remédier. Récemment encore, les liens entre le développement durable et la paix et la sécurité n'étaient pas toujours suffisamment bien compris. La criminalité et la corruption généralisée étaient considérées comme un effet du sous-

développement et non comme constituant en soi un facteur de pauvreté. On pensait que le développement offrait la principale solution à la sécurité humaine. Dans l'ensemble, les résultats ont été décevants. Les fonds affectés à des projets n'ont souvent pas été dirigés vers les personnes qui en avaient le plus besoin. Dans bien des pays, le développement s'est enlisé en raison de la criminalité et de l'insécurité publique. Il est désormais admis que sans prévention efficace de la criminalité et de la corruption, il ne peut y avoir de développement durable et de lutte contre la pauvreté (ce lien a ainsi été récemment au centre d'un dialogue international de haut niveau organisé par Capacity Building International (Allemagne) (InWEnt) en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui a traité de la criminalité transfrontières : obstacles à la coopération au service du développement international, qui s'est tenu à Bonn (Allemagne) le 16 décembre 2002). Les règles de bonne gestion des affaires publiques et la primauté du droit sont les préalables de la prospérité et de la justice sociale. L'exécution du programme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime concerne directement les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), étant donné que l'Office a été chargé d'activités visant à réduire la criminalité et à mettre en place des conditions de vie plus sûres pour les habitants du monde entier.

5. Le présent rapport donne un aperçu des activités du Centre pour la prévention internationale du crime, qui relève de l'Office contre la drogue et le crime, pour l'année 2002. Des faits importants sont intervenus aussi bien concernant la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I, "Convention contre la criminalité organisée") par un nombre croissant d'Etats Membres, mais aussi au sujet de la négociation d'un nouvel instrument juridique international pour lutter contre la corruption. Les activités d'assistance technique ont pris une ampleur remarquable. Il y a lieu de souligner à cet égard que la période à l'étude a vu le lancement d'un nouveau programme mondial de lutte contre le terrorisme, ainsi que les travaux préparatoires pour un vaste programme de réforme de la justice criminelle en Afghanistan. Dans d'autres secteurs de l'assistance technique, comme par exemple la lutte contre la corruption, la réduction de la traite des personnes, la lutte contre la criminalité organisée ainsi que la réforme et la reconstruction des systèmes de justice pénale, le nombre de projets en cours de réalisation témoigne de la volonté du Centre et de son personnel d'agir concrètement contre ces fléaux dont souffre le monde entier. Parmi les activités menées au titre des priorités opérationnelles de l'Office, de plus en plus nombreuses sont celles qui visent expressément à adopter une approche intégrée à l'égard de la drogue et du crime, à replacer les problèmes de la drogue et du crime dans le contexte du développement durable, à équilibrer les activités de prévention et d'exécution, à choisir des opérations en fonction des connaissances et d'une vision stratégique, à encourager les institutions qui favorisent les meilleures pratiques, enfin à utiliser l'effet multiplicateur des ressources pour exploiter le pouvoir des partenariats. La mise en œuvre de ces activités sera accélérée en 2003.

II. Vers l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant et l'aboutissement de la négociation du projet de Convention des Nations Unies contre la corruption

6. Plus de 30 Etats étant devenus parties à la Convention contre la criminalité organisée, on peut raisonnablement s'attendre à ce que cet important instrument international entre en vigueur avant la fin de l'année 2003. Conformément aux recommandations de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ont été entérinées par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/168 du 18 décembre 2002, l'action en faveur de la ratification de la Convention et des trois protocoles s'y rapportant (résolutions 55/25, annexes I et III, et 55/250, annexe, de l'Assemblée générale), ainsi que l'octroi d'une assistance aux Etats qui souhaitent les ratifier figuraient parmi les principales priorités du Centre pour la prévention internationale du crime. Un certain nombre d'Etats ont généreusement apporté un appui financier à cette fin. L'assistance a été fournie en vertu d'une stratégie à deux volets : réunions ministérielles et séminaires régionaux et sous-régionaux pour attirer l'attention voulue et obtenir l'engagement politique des Etats des diverses régions, mais aussi prestation de services consultatifs aux Etats qui demandent l'aide du Centre pour modifier leurs lois nationales respectives. Par ailleurs, la formation actuellement fournie à des fonctionnaires de la justice pénale a également contribué à la réalisation de cet objectif.

7. Bien que des précisions soient fournies dans un rapport distinct à la Commission (E/CN.15/2003/5), il convient de noter qu'à l'occasion du deuxième anniversaire de la Conférence de signature de la Convention contre la criminalité organisée et des protocoles s'y rapportant par des personnalités politiques de haut rang, tenue à Palerme (Italie) du 12 au 15 décembre 2000, une communication a été personnellement adressée aux représentants permanents des Etats Membres afin d'encourager leurs gouvernements respectifs à prendre les mesures nécessaires en vue de la ratification de ces instruments qui, une fois en vigueur, offriront le cadre le plus efficace pour l'amélioration de la coopération internationale dans ce domaine.

8. Dans sa résolution 57/169 du 18 décembre 2002, l'Assemblée générale a pris note des progrès réalisés par le Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption et l'a prié instamment de tâcher d'achever ses travaux d'ici à la fin de 2003. Tout a été fait pour fournir au Comité spécial et à son bureau le plus large appui, et pour garantir la participation à ses débats d'un aussi grand nombre que possible d'Etats grâce au généreux appui financier de plusieurs gouvernements. En janvier 2003, le Comité spécial avait tenu quatre sessions au cours desquelles il avait mené à bien les première et deuxième lectures du projet de convention. A sa cinquième session, le Comité spécial entamera la troisième lecture de ce projet de convention, en mettant à profit les progrès réalisés au cours des négociations, la connaissance approfondie des problèmes en cause ainsi que l'esprit de coopération et la volonté politique d'achever rapidement ses travaux, ainsi qu'il y était invité par la résolution 57/169.

9. A cet égard, il y a lieu de rappeler que, ainsi que l'avait recommandé le Comité spécial, un atelier sur la question du recouvrement des avoirs a été organisé pendant la troisième session, tandis qu'une étude mondiale sur le transfert de fonds d'origine illicite, en particulier de fonds provenant d'actes de corruption (A/AC.261/12), a été soumise au Comité spécial à sa quatrième session, en application de la résolution 2001/13 que le Conseil économique et social avait adoptée le 24 juillet 2001.

10. En conséquence, en s'appuyant sur une meilleure connaissance des problèmes rencontrés et des progrès réalisés jusqu'ici dans le processus de négociation, on est en droit de se montrer optimiste quant à l'achèvement rapide de cette réalisation importante : la volonté politique est là, de même qu'un excellent esprit de coopération, tel qu'il a caractérisé les travaux des quatre sessions du Comité spécial.

III. Programme mondial contre le terrorisme

11. Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, de nouvelles fonctions ont été confiées au Centre pour la prévention internationale du crime en matière de prévention du terrorisme (voir résolutions 56/88 du 12 décembre 2001, 56/123 du 19 décembre 2001 et 56/261 du 31 janvier 2002 de l'Assemblée générale). A sa onzième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a approuvé l'utilisation des connaissances institutionnelles, de l'expérience pratique et de la présence sur le terrain de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à titre de contribution à l'action contre le terrorisme menée par le système des Nations Unies dans son ensemble dans un projet de résolution qui a par la suite été adopté par le Conseil économique et social (résolution 2002/19 du 24 juillet 2002) et qui a donné lieu à un certain nombre d'activités, ainsi qu'il est indiqué dans un autre rapport soumis à la Commission (E/CN.15/2003/9).

12. Par ailleurs, dans sa résolution 11/1, la Commission a encouragé les Etats Membres à participer à la préparation d'un colloque intitulé "Combattre le terrorisme international : la contribution des Nations Unies", qui a été organisé à Vienne les 3 et 4 juin 2002 et à l'occasion duquel le Président du Comité contre le terrorisme créé en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité en date du 28 septembre 2001 et d'autres éminents orateurs ont formulé des avis sur les domaines éventuels dans lesquels l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pourrait contribuer à la mise en place d'une capacité mondiale de lutte contre le terrorisme. Le Président du Comité contre le terrorisme a souligné qu'il importait de fournir des directives aux Etats qui n'ont pas une grande expérience de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures antiterroristes et a noté le rôle important que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pourrait jouer dans l'établissement de notes d'information et de référentiel anticorruption pour aider les Etats Membres qui en feraient la demande à ratifier les instruments internationaux contre le terrorisme.

13. En conséquence, ainsi que le Colloque l'avait demandé et avec l'approbation de la Commission, un programme mondial contre le terrorisme a été lancé en octobre 2002. Son objectif global est de répondre avec rapidité et efficacité aux demandes d'aide antiterroriste présentées par le Comité contre le terrorisme ou directement par les Etats demandeurs. Des contributions bénévoles ont permis de recruter des consultants, tandis que deux administrateurs du Centre pour la

prévention internationale du crime ont été détachés pour renforcer le personnel existant du Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en attendant que l'Assemblée générale dote le Centre de postes supplémentaires.

14. Le lancement du programme mondial contre le terrorisme a fait du Centre pour la prévention internationale du crime un partenaire et un agent d'exécution au centre de l'assistance technique fournie par le Comité contre le terrorisme. Des partenariats et des liens de collaboration ont été créés non seulement avec le Comité contre le terrorisme, mais aussi avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat et des organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation des Etats américains (OEA) ainsi qu'avec le Secrétariat du Commonwealth et des ministères nationaux.

IV. Mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du vingt-et-unième siècle

15. Dans sa résolution 56/261, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction des plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du vingt-et-unième siècle, qui est jointe en annexe à la résolution, et invité les gouvernements à s'inspirer de ces plans d'action selon qu'il conviendrait. Par une note verbale du 26 septembre 2002, le Secrétariat a demandé aux Etats Membres des renseignements sur les mesures prises pour mettre en œuvre les plans d'action. Au 28 février 2003, des réponses avaient été reçues des pays suivants : Autriche, Colombie, Croatie, Danemark, Finlande, Grèce, Maroc, Qatar, Slovaquie, Suède, Turquie, Ukraine et Venezuela. Un certain nombre d'Etats ont indiqué qu'ils s'inspiraient des plans d'action pour mettre au point leurs politiques et leurs programmes au niveau national. Certains d'entre eux ont communiqué une nouvelle législation au Secrétariat et ont fait état de programmes novateurs. Les *casas de justicia* (centres juridiques) en Colombie présentent un intérêt particulier pour la prévention du crime et la réforme de la justice pénale, tout comme le programme de justice réparatrice en Croatie, les sanctions spéciales pour les jeunes adoptées au Danemark, les mécanismes de médiation et de résolution des conflits appliqués dans toute la Finlande, les programmes de travail communautaire en Grèce, un organisme de probation et de médiation en Slovaquie, un projet de surveillance électronique en Suède, un programme de réforme pénale en Turquie ainsi que le nouveau code pénal en Ukraine.

16. Les Etats Membres qui ont répondu ont également fourni des renseignements sur la nouvelle législation adoptée pour lutter contre le crime organisé, la corruption, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, les enlèvements, l'exploitation des enfants ainsi que sur la protection des témoins, l'assistance aux victimes et l'indemnisation. Ils ont également fourni des descriptions détaillées des programmes de répression et de formation judiciaire, des nouvelles techniques appliquées, des arrangements bilatéraux et un compte rendu des efforts de prévention de la criminalité. Il y a lieu d'espérer que les plans d'action continueront à encourager les Etats à mettre rapidement en œuvre la Convention contre la criminalité organisée et à appliquer plus largement les normes des Nations Unies en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale. On trouvera dans les sections correspondantes du présent rapport des renseignements complémentaires au

sujet des questions de fond visées par chacun des plans d'action. Il est indispensable d'accélérer le rythme de la mise en œuvre des plans d'action et le Centre continuera de tenir la Commission informée à ce sujet.

V. Collecte, analyse et diffusion des données

17. En 2002, le Centre pour la prévention internationale du crime a publié des données statistiques sur la criminalité et la justice pénale portant sur la période 1998-2000 qui avaient été reçues de plus de 80 Etats Membres, dans le cadre de la septième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, qui peut être consultée à l'adresse suivante: www.unodc.org/odccp/crime_cicp_survey_seventh.html. Ces statistiques affichées sur le site Web sont consultées par de nombreux usagers chaque année. C'est ainsi par exemple que pendant le seul mois d'octobre 2002, 275 000 pages de texte (1 097 gigabytes) ont été téléchargées. Avec 519 variables, cette enquête demeure la base de données statistiques la plus complète dont on dispose en matière de criminalité et de justice pénale dans le monde. Une analyse de certaines données extraites des quatrième à septième enquêtes sera publiée sous peu dans la revue *Forum sur le crime et la société* (voir plus bas). Un manuel pour la collecte de statistiques sur la criminalité a été mis au point et publié en collaboration avec la Division de statistique du Secrétariat.

18. Le Centre a continué d'intensifier ses efforts pour diffuser des informations sous forme électronique sur son site Web www.unodc.org/odccp/crime_prevention.html. Une série de nouvelles publications qui rendent compte des activités du Centre et des activités des programmes mondiaux ont été ajoutées pendant l'année étudiée. En 2001, le Centre a lancé une revue scientifique destinée aux théoriciens et aux praticiens de la justice pénale, *Forum sur le crime et la société*, qui paraît deux fois par an dans les six langues officielles de l'ONU et qui est diffusée largement dans le monde (cette revue peut aussi être consultée à l'adresse www.unodc.org/odccp/crime_cicp_publications_forum.html). Le dernier numéro (volume 2, N° 1 (2002)) était consacré à la corruption. Les trois prochains numéros de cette revue porteront respectivement sur les tendances mondiales de la criminalité, le terrorisme et la criminalité organisée et enfin la guerre et la reconstruction.

Tendances mondiales de la criminalité

19. En 2002, le Centre s'est employé plus particulièrement à lancer son étude sur les tendances mondiales de la criminalité, qui analyse les liens entre les dispositions institutionnelles, la criminalité organisée et la corruption dans le secteur public. Un rapport préliminaire a été établi et sera publié sous peu dans la revue *Forum sur le crime et la société*. A partir de ces éléments d'information, des données rassemblées à l'occasion des diverses enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et des enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité ainsi que des renseignements complémentaires, le Centre se propose d'entreprendre dans le courant de l'année 2003 l'établissement d'un rapport mondial sur la criminalité en vue de sa publication

en 2004. Ce rapport fera suite à la publication en 1999 du premier *Rapport mondial sur la criminalité et la justice*.¹

VI. Activités de coopération technique

A. Orientation stratégique

20. En 2002, le Centre pour la prévention internationale du crime a financé des projets d'une valeur totale d'environ 7,5 millions de dollars (voir tableau 1). Il convient de noter que le Centre a élargi son programme de coopération technique, qui est passé de 5 projets de pays en 1998 à 40 en 2002 (en cours ou prévus).

Tableau 1

Projets de coopération technique financés par le Centre pour la prévention internationale du crime en 2002

<i>Portée géographique</i>	<i>Projet</i>	<i>Montant total du budget (en dollars des Etats-Unis)</i>
Mondiale	Assistance aux Etats signataires de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant	1 975 466
	Base de données sur le flux de la traite des êtres humains	144 301
	Intégrité de la magistrature	100 000
	Renforcement du régime juridique contre le terrorisme	230 000
Afrique du Sud	Dispositifs de lutte contre la violence familiale	660 000
	Mesures destinées à contrecarrer la criminalité organisée	414 000
	Coordination des bailleurs de fonds dans le domaine de la justice pénale	40 000
	Appui au programme national de lutte contre la corruption	359 340
Brésil	Mesures de lutte contre la traite des êtres humains	400 000
Colombie	Renforcement des autorités locales pour lutter contre la corruption	505 280
ex-République yougoslave de Macédoine	Prévention et répression des délits économiques et financiers	330 000
Hongrie	Etude de la corruption en Hongrie	305 551
Liban	Appui à la stratégie nationale de lutte contre la corruption	305 551
	Renforcement de la capacité institutionnelle et législative en matière de justice pour mineurs	754 049

<i>Portée géographique</i>	<i>Projet</i>	<i>Montant total du budget (en dollars des Etats- Unis)</i>
Nigeria	Renforcement de l'intégrité et des capacités de la magistrature	293 968
Philippines	Coalitions contre la traite des êtres humains aux Philippines	269 312
Asie centrale	Etude de la criminalité transnationale organisée	64 636
Europe orientale (Pologne et République tchèque)	Justice pénale et traite des êtres humains	519 348
Total		7 540 514

21. Conformément à l'objectif d'ensemble du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et aux stratégies qui permettront de l'atteindre, tel que défini dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005² et le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003³, les grandes priorités de ses activités de coopération technique consisteront à encourager la coopération internationale et à renforcer les capacités nationales dans les domaines ci-après :

- (a) Lutte contre la criminalité transnationale organisée;
- (b) Lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants;
- (c) Promotion de politiques et de mesures de lutte contre la corruption, en particulier en ce qui concerne l'intégrité de la magistrature;
- (d) Garantie d'interventions directives et efficaces dans le domaine de la réforme de la justice pénale, tout particulièrement en ce qui concerne la justice des mineurs, l'appui aux victimes, l'administration pénitentiaire, la violence contre les femmes, la justice réparatrice et la prévention de la criminalité sociale en application des plans d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne (résolution 55/261 de l'Assemblée générale, annexe);
- (e) Promotion de politiques et de mesures de lutte contre le terrorisme en application du plan d'action contre le terrorisme de la Déclaration de Vienne mais en tenant compte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

22. L'effet de synergie entre le Centre pour la prévention internationale du crime et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), qui sont les deux composantes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a continué d'être renforcé en 2002. Les nouvelles priorités opérationnelles pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui ont été publiées en novembre 2002 énonçaient un certain nombre de principes directeurs destinés à renforcer notamment une approche intégrée aux problèmes de la drogue et de la criminalité. Le Centre a étoffé les moyens dont il dispose pour prêter une assistance technique au niveau opérationnel et a, à cet effet, développé sa présence aux plans national et sous-régional, certains bureaux du PNUCID étant devenus des antennes extérieures de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Il est

prévu qu'au début de l'année 2003, nombre des bureaux du PNUCID seront devenus des bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

B. Questions administratives

23. Au 1^{er} janvier 2003, le pouvoir de gestion du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, de même que celui du compte subsidiaire de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, a été transféré au Directeur exécutif. Ce pouvoir comprend l'acceptation des contributions et l'affectation des crédits et des fonds. En conséquence, le déroulement des activités susmentionnées se trouvera considérablement accéléré et sera également plus économique. Ce transfert est favorablement accueilli comme une occasion d'accroître l'efficacité des activités du Centre.

24. Le Centre a continué de faire appel au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour obtenir une aide administrative, financière et autre pour l'exécution d'un certain nombre de projets. Le Centre collabore actuellement avec le Bureau à l'élaboration d'une nouvelle procédure améliorée pour la notification des dépenses qui devrait, après une période d'essai de six mois, permettre de disposer de rapports mensuels précis sur les dépenses engagées. Ces rapports financiers mensuels seront dans un premier temps certifiés dans le Système intégré de gestion (SIG) et partagés avec les services organiques et les bureaux extérieurs. Par la suite, ils seront transférés au Système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi).

25. Des consultations ont été engagées en 2002 avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au sujet de la mise au point définitive d'un arrangement de travail. L'objectif est de définir un cadre de coopération entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le PNUD et de spécifier les services qui seront fournis par ce dernier en matière d'administration du personnel extérieur et des bureaux extérieurs ainsi que pour les projets et les conditions financières et administratives applicables à la prestation de ces services. Cet arrangement devrait être définitivement mis au point en juin 2003.

C. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

26. Les contributions annoncées et versées au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2002 (voir tableau 2) se sont élevées à 5 011 915 dollars, ce qui représente une progression de 7 % des contributions par rapport à l'année précédente. Il convient de noter que les cinq dernières années ont été marquées par une progression constante des contributions au Centre, soit une augmentation de 82 % depuis 1998. Cette tendance devrait s'accélérer en 2003.

Tableau 2
**Contributions annoncées et versées au Fonds des Nations Unies pour la
 prévention du crime et la justice pénale en 2002**
 (en dollars des Etats-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Montant total annoncé</i>
Allemagne	-	24 777 ^b	24 777
Autriche	45 683 ^a	1 062 670 ^{a, b}	1 108 353
Canada	-	82 863 ^a	82 863
Chili	5 000 ^c	-	5 000
Etats-Unis d'Amérique	200 000 ^c	1 528 410 ^c	1 728 410
Inde	3 000 ^c	-	3 000
Italie	148 622 ^a	644 202 ^a	792 864
Japon	-	94 000 ^c	94 000
Malte	2 500 ^a	-	2 500
Maroc	2 000 ^c	-	2 000
Norvège	-	208 908 ^a	208 908
Pays-Bas	-	551 867 ^b	551 867
République de Corée	8 000 ^a	-	8 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	298 659 ^a	298 659
Suisse	-	124 363 ^b	124 363
Tunisie	2 000 ^c	-	2 000

^aVersées.

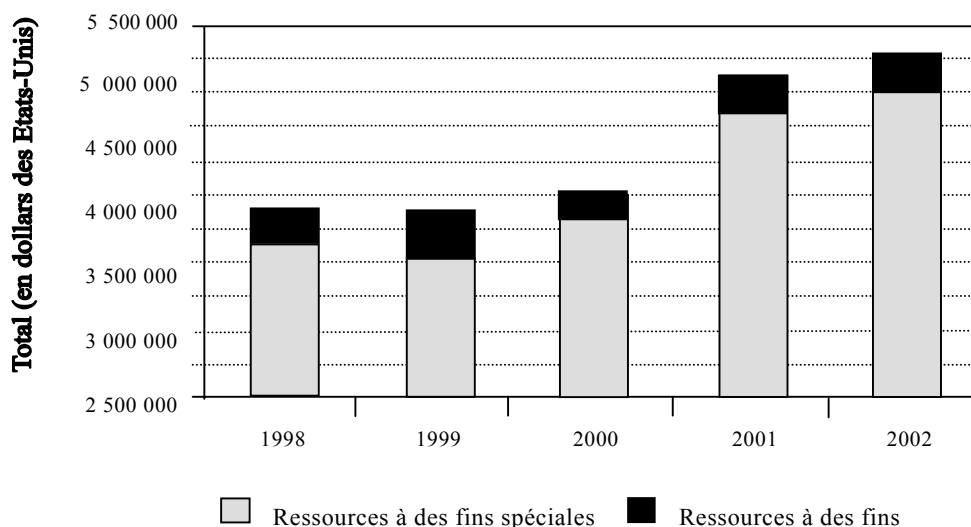
^bVersées en partie.

^cAnnoncées

27. En 2002, le Centre s'était fixé pour objectif d'élargir sa base de donateurs et d'encourager les bailleurs de fonds à verser des contributions volontaires plus importantes. En 2003, tout en cherchant à élargir encore sa base de donateurs, le Centre s'emploiera à augmenter le volume des contributions à destination générale, qui représentent actuellement moins de 10 % du Fonds. Cette augmentation est particulièrement importante pour que le Centre puisse mener à bien le plus grand nombre de tâches et exécuter les projets lancés récemment. Un fonctionnaire continuera de travailler à plein temps à la mobilisation des ressources.

28. La figure montre l'évolution des contributions au cours des cinq dernières années, en les ventilant entre les contributions à des fins générales et les contributions à des fins spéciales. Les contributions à des fins spéciales ont en grande partie été allouées aux trois programmes mondiaux et à l'appui aux activités d'assistance à la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée menées par le Centre pour en accélérer l'entrée en vigueur.

Figure
**Contributions annoncées et versées au Fonds des Nations Unies pour la
 prévention du crime et la justice pénale, 1998-2002**



D. Programme mondial contre la corruption

29. Depuis 1999, date à laquelle le Programme mondial contre la corruption a été lancé, plus de 30 Etats ont demandé une assistance. Jusqu'ici, dans le cadre de ce programme mondial, un projet en Roumanie a été mené à bien, et un appui a continué d'être fourni au Liban, à la Hongrie, au Nigeria et à l'Afrique du Sud et un nouveau projet a été lancé en Colombie. En outre, le Centre a entrepris une série de projets qui portent principalement sur le renforcement de l'intégrité du système judiciaire, domaine stratégique exclusif, qui pourrait avoir un impact sensible.

30. Afin d'aider les Etats Membres à préparer le terrain pour la mise en œuvre de la future Convention des Nations Unies contre la corruption, le Programme mondial a mis au point un kit anticorruption, un manuel de lutte contre la corruption à l'intention des responsables (à l'état de projet), un recueil destiné aux procureurs et aux enquêteurs ainsi qu'une série de publications sur des aspects de la lutte contre la corruption, tous disponibles sur le site Web du Centre pour la prévention internationale du crime <www.unodc.org/corruption.html>.

31. Plus récemment, le Centre a été invité à : a) prendre la direction de la mise en place d'un mécanisme interinstitutions de coordination de la lutte contre la corruption qui permettra d'améliorer la coordination et la coopération entre l'ONU et d'autres organismes qui s'intéressent au domaine de la lutte contre la corruption ; et b) aider le Bureau des services de contrôle interne à lancer une initiative d'intégrité structurelle destinée à intégrer la déontologie dans l'ensemble du système des Nations Unies. Une proposition concernant un mécanisme officiel a été mise au point en consultation avec 14 organisations internationales.

32. Le Programme mondial contre la corruption, en collaboration avec Transparency International et le Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a mis au point un projet spécial destiné aux présidents des tribunaux dans les pays de common law et de droit civil pour les aider à définir et à appliquer les meilleures méthodes pour le renforcement de l'intégrité et de l'efficacité du système judiciaire. Le Centre a organisé des rencontres avec les présidents de tribunaux à Vienne en 2001, à la Haye en 2002 et à Colombo en 2003. Ces rencontres ont jusqu'ici eu les résultats suivants: a) une liste d'objectifs clés pour la réforme judiciaire ; b) un ensemble d'indicateurs de résultats mesurables et une méthodologie pour une étude approfondie de l'intégrité et des capacités du système judiciaire ; et c) un projet de déclaration universelle sur la conduite judiciaire. Cette initiative vient étayer les projets de pays en faveur de l'intégrité du système judiciaire.

Projets de pays

Colombie

33. Le projet réalisé en Colombie vise à consolider l'Etat de droit aux niveaux infranational et national en améliorant l'intégrité des autorités locales et en renforçant et en donnant davantage de moyens au parquet. A partir d'une évaluation institutionnelle de trois juridictions locales pilotes, le Centre a défini des réformes de la politique anticorruption en équilibrant des mesures préventives et des mesures de répression. Le projet définitif qui permettra de poursuivre la mise en œuvre des recommandations susmentionnées a été lancé en février 2003. Les résultats de l'application de ces mesures seront communiqués à toutes les institutions nationales, régionales et locales au début de 2004.

Hongrie

34. Le Centre, agissant en collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, a procédé à une évaluation d'ensemble de la corruption qui a été largement diffusée. En 2001, le Conseil des ministres du Gouvernement hongrois a adopté un décret national anticorruption. Un Comité directeur pour l'intégrité largement représentatif a été mis en place et a tenu une réunion nationale sur l'intégrité.

Liban

35. Dans un premier temps, le projet entrepris au Liban portait sur : a) une évaluation d'ensemble de la corruption réalisée en collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice ; et b) une aide au gouvernement pour l'élaboration d'un plan national d'action en faveur de l'intégrité. Le gouvernement, avec l'appui du Centre pour la prévention internationale du crime, a créé le Comité directeur national pour l'intégrité et, en 2001, a organisé une réunion d'experts de tous horizons pour présenter les résultats de l'évaluation de la situation. A la demande du Gouvernement libanais, la deuxième phase de ce projet porte sur la jeunesse. Il a été convenu de faire ce qui suit : a) élaboration d'un code de citoyenneté pour les jeunes et de matériels socio-éducatifs pour sensibiliser les adolescents à la lutte contre la corruption ; et b) lancement d'une campagne de sensibilisation pour accroître le respect de la primauté du droit parmi la jeunesse.

Nigeria

36. Le projet entrepris au Nigeria vise à renforcer l'Etat de droit en augmentant la capacité et l'intégrité du système judiciaire. En octobre 2001, le Centre a lancé ce projet en organisant pour la première fois une réunion fédérale pour l'intégrité à l'intention des présidents des tribunaux. Trois réunions fédérales ont ainsi été organisées à Borno, à Delta et à Lagos, et ont élaboré des plans d'action dans lesquels des mesures étaient proposées pour améliorer l'accès à la justice. Avec un appui financier supplémentaire de l'Agence allemande pour le développement (GTZ), plusieurs des mesures proposées dans le plan d'action ont déjà été mises en œuvre. En décembre, une deuxième réunion fédérale pour l'intégrité à l'intention des présidents des tribunaux a été chargée de faire le point des résultats de l'évaluation de l'intégrité du système judiciaire et à prendre connaissance des plans d'action mis au point par les trois réunions fédérales sur l'intégrité.

Afrique du Sud

37. Ce projet doit aider le Gouvernement sud-africain dans l'action qu'il mène pour prévenir et dépister la corruption, mener la lutte contre la corruption et promouvoir le respect du droit dans le pays. Une évaluation d'ensemble de la corruption a été réalisée, le rapport final ayant été adopté par le gouvernement en janvier 2003, avant d'être rendu public et présenté au Parlement. Par ailleurs, le Centre pour la prévention internationale du crime, agissant en collaboration avec le Département de la justice des Etats-Unis, a organisé des ateliers à l'intention de services spécialisés dans les enquêtes et les poursuites en vue de mettre au point un manuel des Nations Unies sur les enquêtes et les poursuites en matière de corruption et pour aider les services à améliorer leur capacité opérationnelle. En 2003, le Centre mettra un spécialiste à la disposition du service anticorruption de la Direction des opérations spéciales ainsi qu'à la disposition de la Direction du ministère public.

Projets à venir*Indonésie*

38. Le projet envisagé en Indonésie vise à appuyer l'intégrité et la capacité du système judiciaire afin d'accroître la primauté du droit dans le pays. A cette fin, le Centre aidera tout d'abord le système judiciaire, aussi bien à l'échelon national que dans deux provinces pilotes, à élaborer des plans d'ensemble pour une action anticorruption. Une évaluation détaillée de l'intégrité et de la capacité du système judiciaire dans deux provinces pilotes fournira la base indispensable pour cette opération de planification stratégique.

Iran (République islamique d')

39. Le projet de renforcement de la capacité et de l'intégrité du système judiciaire en République islamique d'Iran vise à améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité du système judiciaire dans ce pays grâce à trois éléments principaux : a) organisation d'un voyage d'étude à Vienne et à Singapour pour des représentants du système judiciaire iranien afin de les amener à entreprendre plus volontiers des réformes judiciaires ; b) organisation d'un atelier sur les meilleures pratiques internationales dans un contexte iranien ; et c) proposition de mesures à prendre par

les pouvoirs publics dans le cadre d'un deuxième projet fondé sur les conclusions du voyage d'étude et les résultats de l'atelier.

E. Programme mondial contre la traite des êtres humains

40. Au titre du Programme mondial contre la traite des êtres humains, une assistance technique a continué d'être fournie aux Etats Membres pour les aider à lutter contre ce fléau. Etant donné la nature complexe de la traite, il est essentiel de s'assurer l'appui d'autres organisations compétentes et de veiller à la complémentarité des initiatives. D'étroites relations de travail ont été entretenues avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des organisations internationales, régionales et non-gouvernementales et un mécanisme de coordination interinstitutions a été mis en place.

41. Dans le cadre de ce Programme mondial et en collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime mène actuellement des activités de recherche et d'évaluation à partir des modalités de la traite, y compris le rôle joué par des groupes criminels organisés. A cette fin, divers outils de recherche ont été élaborés et mis à l'essai. Le Programme mondial a constitué une base de données sur les flux de la traite qui comprend des renseignements provenant de sources multiples sur les tendances mondiales, les itinéraires transnationaux et le volume de la traite des personnes et du trafic de migrants. Des données sont également rassemblées au sujet des victimes de la traite et des responsables de ce trafic ainsi que sur la manière dont les systèmes de justice pénale font face à cette activité criminelle.

42. Afin de recueillir des données sur les méthodes prometteuses de prévention et de lutte et de les évaluer, un manuel ou un référentiel sera mis au point afin de donner des exemples de méthodes avérées. Ce référentiel porte sur les quatre secteurs suivants : réforme législative, renforcement des solutions proposées par la justice pénale, protection et soutien des victimes et coopération internationale.

43. Pour l'activité analytique du Programme mondial, on a cherché à créer des partenariats avec le réseau d'instituts et d'organisations qui coopèrent avec le Programme, en particulier avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, l'Institut australien de criminologie, l'Université des Nations Unies et le Centre de recherche Innocenti du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi qu'avec des organismes publics, des institutions locales de recherche et certains spécialistes.

44. A la suite du succès de la première campagne sur le trafic des êtres humains et l'exploitation sexuelle lancée en 2001 à titre d'information d'intérêt public, un deuxième clip vidéo sur la traite des hommes, des femmes et des enfants pour le travail sous contrainte et le travail forcé, par exemple dans des usines, dans des exploitations agricoles ou pour des travaux domestiques, a été diffusé en février 2002. Ce clip vidéo vise à sensibiliser le grand public au développement épidémique de cette forme moderne d'esclavage. Un troisième clip vidéo sur l'émancipation des victimes est en cours de préparation.

Projets d'assistance technique

Bénin, Nigeria et Togo

45. Un projet relatif à l'évaluation des flux de la traite et des mesures à prendre pour lutter contre ce phénomène, notamment pour la formation de spécialistes locaux et pour la coopération inter-pays au Bénin, au Nigeria et au Togo, a été entrepris en 2003. En outre, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a, en collaboration avec le Gouvernement italien et le Gouvernement nigérian, lancé un projet concernant la traite des mineurs et des jeunes femmes du Nigeria vers l'Italie.

Pologne et République tchèque

46. Un projet concernant le trafic des personnes le long des routes à destination et en provenance d'Europe orientale a été entrepris en Pologne et en République tchèque. Ce projet porte sur la nécessité d'une réforme de la législation, d'un renforcement des enquêtes et des poursuites dans les affaires de trafic ainsi que d'une aide aux victimes à l'échelon local. En République tchèque, une structure a été mise en place en vue de créer une base de données qui permettra de renforcer les enquêtes dans ces affaires de traite. On a également organisé une conférence internationale sur les aspects législatifs et les meilleures méthodes d'enquête et de poursuite dans ces affaires de traite.

Philippines

47. Le projet pilote entrepris aux Philippines a été mené à bien. Ce projet comportait des séances de sensibilisation et de formation pour les agents des services de répression des différentes régions des Philippines ainsi que des ateliers destinés à améliorer la coopération entre la police et le parquet. Ce projet a abouti à la constitution d'un inventaire des textes législatifs pertinents, à la formulation de principes à suivre lors des enquêtes et à la mise à l'essai d'un nouveau programme de formation du personnel consulaire. Ce projet a également abouti à l'adoption d'un plan d'action national.

Projets à venir

Brésil

48. Un projet destiné à évaluer les itinéraires et les modalités utilisés par les groupes criminels organisés et à améliorer les mesures de répression et l'appui aux victimes a été élaboré, à la demande du Gouvernement brésilien, en collaboration avec le bureau de pays de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Son exécution a commencé au début de 2003.

Slovaquie

49. L'un des principaux objectifs du projet relatif à la Slovaquie consiste à aider le service de la police criminelle récemment mis en place pour traiter ces questions à devenir pleinement opérationnel. A cette fin, les membres de ce nouveau service se sont rendus dans des services analogues en Allemagne, aux Pays-Bas et en République tchèque. Un modèle sera mis au point pour protéger et aider les victimes de la traite.

Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

50. Faisant suite à l'adoption en 2001 d'une déclaration politique et d'un plan d'action contre la traite des êtres humains par les chefs d'Etats de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une réunion mixte ONU/CEDEAO d'experts, qui s'est tenue à Lomé les 2 et 3 décembre 2002, a évalué l'action menée par les Etats de la région. Cette réunion a recommandé des activités prioritaires, y compris une assistance bilatérale et multilatérale, une place particulière étant accordée à la mise en place de structures de coordination et de centres de liaison à l'échelon national, au renforcement des structures juridiques et à l'élaboration de plans d'action nationaux ainsi qu'au renforcement des institutions.

Viet Nam et Asie du Sud-Est

51. Un projet a été élaboré pour le Viet Nam afin d'améliorer les mécanismes existants de lutte contre la traite des personnes en augmentant les capacités d'enquête et de poursuite, en créant des réseaux entre les services de répression et le système judiciaire et en formant le personnel des services intéressés. Un projet de formation sur ordinateur dans la région de l'Asie du Sud-Est vise à développer les compétences dont dispose déjà l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière de formation sur ordinateur.

F. Programme mondial contre la criminalité organisée

52. Le Programme mondial contre la criminalité organisée porte sur divers domaines, à savoir notamment l'analyse des politiques et des mesures nationales de lutte contre le crime organisé et l'évaluation de leur efficacité, la sensibilisation à l'existence, aux causes et à la gravité de la menace que constitue la criminalité transnationale organisée en encourageant l'adoption de stratégies efficaces pour la combattre, enfin la prestation d'une assistance technique par le biais de services consultatifs et de projets sur le terrain.

Partage de l'information et évaluations

53. En 2002, le projet pilote relatif à la collecte et à l'analyse de données d'information sur les groupes criminels organisés dans un grand nombre de pays a été mené à bien. Un rapport contenant une analyse des renseignements recueillis au sujet de 43 groupes criminels dans 17 pays a été publié dans la revue *Trends in Organized Crime*.⁴

54. Des renseignements sur les groupes criminels organisés et les dispositifs nationaux anti-mafia seront présentés de la même manière de façon à pouvoir y accéder en procédant pays par pays sur un site Web. On y ajoutera des renseignements sur les besoins de chaque pays en matière de coopération technique. Ce site Web sera un outil pour les services de répression, et en particulier pour les magistrats du parquet, qui cherchent à obtenir des informations auprès d'autres juridictions sur les affaires de crime organisé. En 2003, un manuel sera mis au point au sujet des mesures les mieux adaptées pour prévenir et combattre la criminalité organisée.

Formation des praticiens de la justice pénale

55. Dans le cadre du Programme mondial contre la criminalité organisée, un séminaire multimédia a été lancé et amélioré en matière de formation du personnel des services de répression, en particulier les enquêteurs, les magistrats du parquet, les juges, les analystes des services de renseignements et les agents des douanes. Ce séminaire s'intéresse aux pratiques optimales de lutte contre la criminalité organisée et la corruption dans l'optique des enquêtes et des instructions, de la coopération internationale, de la collaboration et de la protection des témoins, de la prévention de ce type de criminalité et de la législation visant à la réprimer. A l'issue du séminaire, les participants sont priés d'évaluer ce dont leur pays a besoin pour renforcer les stratégies et les mesures de lutte anti-mafia. Il est probable que cette série de séminaires contribuera aussi à la mise en place d'un réseau mondial de spécialistes anti-mafia, facilitant ainsi la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité organisée et des protocoles qui s'y rapportent.

56. Des séminaires pilotes ont été organisés en Colombie, en Croatie, au Pérou et en Slovaquie et, en 2002, de nouveaux séminaires ont été organisés en Colombie, au Mexique, au Nigeria et en Roumanie. Un séminaire destiné aux pays d'Amérique centrale a eu lieu à Guatemala City et a réuni des participants de cinq pays. En 2002, un total de 480 enquêteurs, magistrats du parquet, juges et autres fonctionnaires ont reçu une formation. En 2003, des séminaires seront organisés au Chili, en Equateur, en Indonésie, en Mongolie et en Ukraine, et un séminaire sous-régional sera organisé pour les 14 pays de l'Afrique australe.

Projets de coopération technique*Mesures contre le crime organisé en Afrique du Sud*

57. Le projet relatif à la lutte contre le crime organisé en Afrique du Sud a été achevé en 2002. Ce projet visait à aider le Gouvernement sud-africain à mettre au point des stratégies et des méthodes efficaces de lutte contre le crime organisé par le biais notamment de la formation et de l'envoi de conseillers. Etant entendu que le crime organisé en Afrique du Sud ne saurait être isolé de la généralisation de ce phénomène dans l'ensemble de la région et afin d'élargir l'impact du projet, les fonds encore disponibles pour 2002 ont été utilisés pour organiser un atelier régional visant à procéder à une analyse de la menace de la criminalité en Afrique australe.

Ex-République yougoslave de Macédoine

58. En 1999, a été lancé, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, un projet visant à faire face à la criminalité économique et financière en renforçant les dispositions juridiques et en créant un groupe spécialisé au sein de la police. Des problèmes nationaux ont ralenti la mise en œuvre de ce projet. On espère néanmoins que les objectifs de ce projet seront atteints en 2003.

Etude des groupes se livrant à la criminalité transnationale organisée en Asie centrale

59. Ce projet visait à recueillir et à analyser des renseignements sur la nature de la criminalité organisée dans les pays d'Asie centrale, à savoir Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan, afin de mettre au point de nouvelles

activités d'assistance technique. Cette étude a été achevée et un projet de rapport a été établi.

Etude des groupes se livrant à la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest

60. Ce projet est consacré à l'étude de groupes ayant des activités relevant de la criminalité transnationale organisée dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Sénégal, et à leur dimension transnationale. Il vise à recueillir et à analyser de façon systématique des données et des informations d'ordre qualitatif et quantitatif relatives aux groupes criminels organisés opérant dans la région afin de formuler sur cette base des recommandations pratiques pour prévenir et combattre la criminalité organisée.

Projets à venir

61. Le Centre pour la prévention internationale du crime a été invité à établir, à partir des réponses reçues des Etats Membres, un rapport initial sur l'enlèvement à l'intention de la douzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (voir E/CN.15/2003/7). La prestation d'une assistance technique efficace dans ce domaine constituera un objectif décisif pour 2003. Les rapports entre la généralisation de la criminalité organisée dans le contexte de la guerre et du rétablissement de la paix après les conflits continueront de faire l'objet d'une analyse poussée afin de déterminer quelles doivent être les recommandations pratiques à formuler à cet égard. Enfin, des projets spécifiques d'assistance technique seront mis sur pied afin d'aider les services spécialisés dans la lutte contre le crime organisé dans un certain nombre de pays où ce problème est particulièrement aigu ou risque de s'aggraver.

G. Prévention du crime et réforme de la justice pénale

62. En 2002, les demandes ont considérablement augmenté en vue de la réalisation de projets pour la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale. L'aide au projet relatif au système de justice pour mineurs au Liban est entré dans sa deuxième phase, qui porte plus particulièrement sur les jeunes femmes, tandis que l'exécution d'un projet visant à renforcer la capacité législative et institutionnelle de la justice pour mineurs a commencé en Egypte. Un projet analogue est à l'étude pour la Jordanie. Dans le cadre d'un programme plus large de réinsertion, une aide sera apportée au système de justice pour mineurs en Afghanistan. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime coordonne étroitement tous les projets relatifs à la justice pour mineurs avec l'UNICEF et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

63. A la demande du Gouvernement italien, deux grands projets portant sur le rétablissement de la justice pénale et les systèmes de prévention du crime ont été entrepris en Afghanistan et en Somalie. Un projet de prévention du crime a été lancé au Sénégal, tandis que de larges programmes de prévention du crime ont été élaborés pour le Brésil et le Nigeria par les bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Quarante études de projets sur la prévention du crime et la justice pénale ont été élaborés par le bureau sud-africain

de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le cadre du programme stratégique des activités de contrôle des drogues et de prévention du crime en Afrique australe. Le bureau extérieur des Caraïbes a inventorié un plus petit nombre de projets. L'un d'eux, qui concerne un échange de données d'expériences en matière de prévention du crime entre les sous-régions des Caraïbes et de l'Afrique australe, a été approuvé au titre du Compte pour le développement.

64. Un programme de renforcement des structures non gouvernementales d'appui aux victimes de crimes violents, y compris de traite des personnes, a été lancé en 2002 au moyen de fonds italiens et néerlandais. Le projet de construction d'abris pour les victimes d'actes de violence au sein de la famille en Afrique du Sud, qui est financé par l'Autriche, a été élargi à une autre province. Des projets destinés à améliorer les conditions dans le centre de détention pour les femmes à Kaboul et à reconstruire la prison centrale en Afghanistan ont été élaborés et seront mis en œuvre à titre prioritaire. Une aide consultative a été fournie en 2002 pour améliorer la gestion d'une prison au Timor oriental. De nombreuses demandes d'assistance pour réformer le système de justice pénale et moderniser le système de justice pénale ont été reçues, par exemple de l'Algérie, de l'Éthiopie et de la Sierra Leone.

VII. Coordination avec le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

65. Pendant la onzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les instituts constituant le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ont organisé, avec la coordination de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, un atelier sur la réforme de la justice pénale (enseignements tirés du passé, participation des collectivités et justice réparatrice).

66. En collaboration avec le Conseil consultatif scientifique et professionnel international, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a organisé la dix-septième réunion de coordination du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale à Turin et Courmayeur (Italie) les 4 et 5 décembre 2002.

67. Les instituts constituant le réseau ont collaboré avec le Centre pour la prévention internationale du crime afin d'organiser une série de séminaires sur la ratification de la Convention contre la criminalité organisée et de ses protocoles. Avec l'appui du Gouvernement canadien, le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice pénale et le Centre pour la prévention internationale du crime ont entrepris de mettre au point un guide des réformes législatives nécessaires pour lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée.

68. Des renseignements plus précis sur la coopération entre le Centre et les instituts constituant le réseau du Programme figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les activités des instituts qui forment le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/2003/4).

VIII. Gestion stratégique, par la Commission, du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

69. Les activités et les consultations intersessions continuent d'être d'une grande aide pour la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et pour le Secrétariat. A cet égard, le bureau élargi s'est réuni à cinq reprises (29 avril, 8, 14 et 23 mai et 4 juillet 2002) pour débattre des préparatifs et du suivi du colloque intitulé "Combattre le terrorisme international : la contribution de l'Organisation des Nations Unies". En application de la résolution 11/1 de la Commission, le Directeur exécutif a fait un rapport au Secrétaire général sur les travaux du colloque et les vues de la Commission à ce sujet pour qu'il puisse en tenir compte lors de la mise au point de son rapport sur l'application de la résolution 56/123 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2001. Le 12 juillet 2002, la Commission a tenu sa première réunion intersessions pour examiner le rapport du Directeur exécutif sur les travaux de ce colloque (SYMP/TERR/3/Rev.1).

70. Le 3 décembre 2002, le bureau élargi s'est réuni pour être informé d'un certain nombre de questions et formuler des directives à ce sujet. Parmi les questions abordées figuraient les conclusions des débats de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale sur les questions de prévention du crime et de justice pénale ; les préparatifs de l'examen thématique de la traite des personnes par la douzième session de la Commission ; l'examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour et des thèmes retenus pour les ateliers lors du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ; le suivi du colloque sur le terrorisme ; et l'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission. Les mêmes questions ont été abordées par la deuxième réunion intersessions de la Commission, le 12 février 2003. Les troisième, quatrième et cinquième réunions intersessions devraient avoir lieu en avril et mai 2003, avant la douzième session de la Commission.

IX. Questions relatives au Programme

71. L'Assemblée générale, par sa résolution 57/282 du 20 décembre 2002, a adopté le projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 présenté par le Secrétaire général⁵, y compris le programme 12 (prévention du crime et justice pénale) que la Commission avait examiné à sa onzième session.

72. A sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a examiné un rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Service de prévention du terrorisme du Secrétariat (A/57/152 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2 et Add.2), qui faisait suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 103 de la résolution 56/253 du 24 décembre 2001. Dans sa résolution 57/173 du 18 décembre 2002, l'Assemblée a réaffirmé l'importance du rôle du Centre dans la prévention du terrorisme international, et réaffirmé que le Centre a pour rôle de faire bénéficier les Etats Membres, sur demande, d'une coopération technique en matière de prévention du terrorisme international. Dans sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, l'Assemblée a approuvé cinq nouveaux postes (trois administrateurs et deux agents

des services généraux) au chapitre 14, intitulé "Prévention du crime et justice pénale", du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

73. A sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale approuvera le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, y compris le chapitre 16, intitulé "Prévention du crime et justice pénale". La Commission sera saisie à sa douzième session d'une note du Secrétariat sur le programme de travail proposé dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale pour l'exercice biennal 2004-2005 (E/CN.15/2003/12).

X. Perspectives

74. L'année 2002 a été marquée par l'adoption de mesures importantes dans un certain nombre de domaines prioritaires de l'action du Centre pour la prévention internationale du crime. En particulier, un bon nombre d'Etats ont désormais ratifié la Convention contre la criminalité organisée, alors que les négociations en vue d'un nouvel instrument international pour lutter contre la corruption ont sensiblement progressé. Par ailleurs, ce qui est crucial également, le Centre a continué de se transformer pour devenir une institution capable de fournir une assistance technique de haute qualité dans des domaines précis. L'attention se porte ici sur les activités d'assistance pratique et opérationnelle dans des domaines qui correspondent aux priorités actuelles de la Commission : criminalité transnationale organisée, traite des personnes et corruption. La ratification et la mise en œuvre des conventions internationales contre le terrorisme, de même que la question de la réforme de la justice pénale, y compris la question importante de la promotion de la sécurité urbaine, viennent désormais s'ajouter à ces priorités.

75. Le Centre est maintenant en bonne position pour se développer encore, ainsi qu'il ressort de ses plans pour l'année à venir tels qu'ils ont été exposés dans le présent rapport. Des faits importants interviendront en 2003, tout particulièrement la ratification de la Convention contre la criminalité organisée par le nombre requis d'Etats, qui sera suivie par la constitution de la Conférence des Etats Parties à la Convention. Ce nouvel organe sera tenu de donner des consignes pour l'orientation future du Centre, tout comme évidemment la Commission elle-même. Une nouvelle expansion de ses activités opérationnelles, des demandes constantes d'assistance et l'appui apporté en permanence à la ratification de la Convention contre la criminalité organisée et à la négociation de la future convention sur la corruption ont mis à rude épreuve les ressources limitées du Centre. De nouvelles contributions volontaires et des arrangements de partage des coûts avec les pays bénéficiaires sont une nécessité impérieuse. Par ailleurs, de nouvelles mesures sont actuellement prises pour accroître l'effet de synergie entre les programmes de lutte contre la drogue et contre la criminalité.

76. Ainsi qu'il a été indiqué au début du présent rapport, les questions de criminalité et d'insécurité préoccupent au plus haut point les citoyens du monde. Ces problèmes doivent être réglés et peuvent l'être. Les outils juridiques indispensables pour une collaboration internationale dans la lutte contre le crime organisé et la corruption ont été mis au point par la communauté internationale ou sont en passe de l'être. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui lui sert de secrétariat doivent

relever ce défi et accroître l'aide aux enquêteurs, magistrats instructeurs, juges et autres praticiens des services de répression dans les Etats Membres afin d'utiliser ces outils à bon escient. Il s'agit de mettre en place un système efficace et équitable de justice pénale dans le monde entier, d'améliorer la sécurité et, en dernière analyse, de favoriser le développement et la paix.

Notes

¹ New York, Oxford University Press.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/55/6/Rev.1)*

³ *Ibid.*, cinquante-sixième session, Supplément n° 6.

⁴ Vol. 6, No. 2.

⁵ A/57/6 (Prog. 1 et Corr.1, Prog. 2, 3, 5, 7 à 19 et 24 à 26).